

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 015 - juin 2015

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Le mois de mai a été marqué cette année par la première fête des voisins sous un temps clément et qui a rassemblé près de 300 Limersheimois.

Nul doute que cette première édition laisse entrevoir un prochain rendez-vous l'année prochaine.

Comme vous avez pu le constater, Limersheim a également retrouvé ses couleurs de saison. En effet, toutes les jardinières viennent d'être remplies et les tontes sont mises en œuvre.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons un excellent été et d'agréables vacances, ainsi qu'une bonne lecture de ce bulletin.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

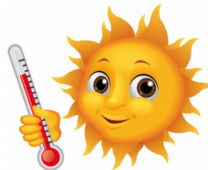


Plan Canicule !

Avec l'été, les périodes de fortes chaleurs peuvent se multiplier et mettre notre santé en danger. Les personnes âgées et les enfants sont les principaux concernés. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Il est conseillé :

- de boire régulièrement de l'eau (ne pas attendre d'avoir soif pour boire !!!)
- d'éviter les efforts physiques intenses
- de ne pas boire d'alcool
- d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- de s'humidifier la peau plusieurs fois par jour
- de mettre sa maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets par exemple.



Merci à chacun d'être vigilant, de prendre régulièrement des nouvelles de son entourage et de ses voisins, surtout lorsque ce sont des personnes âgées, handicapées ou isolées. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à 21h00, avec possibilité de rendez-vous.

Congés du Secrétariat

Notre Secrétaire de Mairie, Mlle Stéphanie HATSCH sera en congés du 13 juillet au 31 juillet 2015 inclus.

De plus, durant la période d'été, la permanence des élus du jeudi soir, n'aura pas lieu.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement le Maire et les Adjoints.



Déclarations préalables

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

ISSENHART Alexis	Mise en place d'un abri de jardin 48 A, rue Circulaire	A : 16/04/2015
KIEFFER Raymond	Refection de clôture 68, rue Circulaire	A : 16/04/2015
ROESSLINGER Raphaël	Edification d'une clôture Changement fenêtres, velux, porte d'entrée et façade 4, rue Circulaire	A : 21/05/2015
GUIDAT Erwin	Changement de fenêtres 26, rue Valpre	A : 21/05/2015



Permis de construire

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

FUTTERER Joël	Extension maison d'habitation 3, rue des Frênes	A : 21/05/2015
----------------------	--	----------------

Stationnement dans Limersheim

De nombreuses maisons de Limersheim possèdent une cour, un emplacement de stationnement accessible directement de la rue avec ou sans portail. Alors, ne laissez plus vos voitures dormir sur les trottoirs ! Aussi un petit rappel du code de la route s'impose :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. (article R417-10)

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur trottoirs, passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. (article R147-10/II, 1°)

Les risques en cas de non respect de cette règle sont d'une part une verbalisation d'un montant de 35 euros envers le contrevenant qui risque également une mise en fourrière de son véhicule, mais également des effets catastrophiques pour les piétons.

Ces deux articles du code de la route visent avant tout à protéger les piétons. Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes. Ce type de stationnement est très fréquent et surtout très pratiqué devant le domicile.

Devant la configuration de certaines rues de la commune, nous ne pouvons que tolérer le stationnement sur trottoir ou « à cheval » aux deux conditions suivantes :

- 1) Qu'un passage d'un mètre soit laissé pour les piétons ainsi que les poussettes.
- 2) Que ces stationnements soient effectués de manière à gêner le moins possible la circulation des autres véhicules.

Une voiture qui dort dans la rue, ça coûte cher !

Avoir un garage représente une vraie économie... si toutefois il est utilisé pour y rentrer sa voiture.

La première raison est le coût de l'assurance.

La plupart des assureurs réduisent la cotisation significativement lorsque la voiture est déclarée stationnée dans un garage ou un parking privé.

Mais attention, en cas de non respect de cette mesure, s'il y a dégradation ou vol alors que la voiture est stationnée dans la rue, l'assuré risque de ne pas être couvert !

Une autre raison est le vieillissement prématuré de toutes les pièces d'usure, comme les pneus, les joints, les essuie-glaces... du fait des variations de température, du soleil et des températures extrêmes.

Des frais risquent aussi de devoir être engagés suite aux dégradations qui peuvent se produire dans la rue (accrochage, grêle, malveillances...).

Raison supplémentaire : devoir gratter son pare-brise en hiver n'est déjà pas bien agréable, mais il faut y ajouter la consommation de carburant lors du préchauffage de la voiture (sans parler du bruit et de l'impact sur la planète que peut avoir un diesel qui chauffe pendant 15 minutes chaque matin).

Enfin, hors critère économique, ne pas garer sa voiture dans la rue, c'est faire un geste pour notre village dont les places de stationnement sont rares. On améliore ainsi son esthétique et surtout sa sécurité. On limite également les conflits de voisinage (le stationnement en est responsable pour 58%).



Avis aux Jardiniers et Bricoleurs

Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons tous envie de profiter de nos terrasses et jardins. Rappelons toutefois que l'utilisation d'outils et d'appareils bruyants est interdite les dimanches et jours fériés. Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun pour respecter ces règles simples et assurer ainsi un cadre de vie agréable pour tout le monde.

Plantations et entretien des haies et arbres en limite de propriété.

Règles de distance : La distance minimale entre le milieu du tronc d'un arbre et la limite de propriété doit être de 0,5m. Attention, si la hauteur de l'arbre dépasse 2m, du sol à la cime, la distance minimale est portée à 2m.

Règles d'entretien : Vous devez obligatoirement tailler vos arbres et haies pour qu'ils ne dépassent pas de la limite de votre propriété (même sur la voirie). Votre voisin peut vous contraindre à couper les branches dépassant sur sa propriété, mais il n'est pas en droit de les couper lui-même.

Le broyage des haies étant encadré dans le Bas-Rhin par un arrêté préfectoral, il nous a semblé opportun de faire un petit point sur cette question.

L'arrêté préfectoral du 15 mars 2002 relatif au broyage des haies et des végétaux ligneux interdit tous travaux (destruction, entretien) sur les haies du 15 mars au 31 juillet inclus et ce sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Aussi, a contrario, en dehors de cette période c'est-à-dire du 1er août au 14 mars, l'entretien des haies peut être réalisé normalement.

Élections Régionales

Les Élections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans.

Journée défense et citoyenneté (J.D.C.) :

Tout jeune, fille ou garçon, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

Fleurissement 2015

Le printemps est arrivé et avec lui les fleurs...

Vous êtes tous invités à aider Limersheim à s'embellir en fleurissant devant chez vous, jardins, balcons façades... chacun à son échelle, avec ses possibilités et envies.

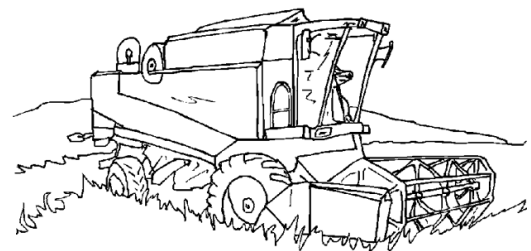
Si chaque Limersheimois met, ne serait ce qu'une plante devant chez lui, ce sont des centaines de couleurs et de senteurs qui égayeront notre quotidien. Et bien sûr, comme les années précédentes, un concours récompensera les meilleurs fleurissements.



Battage du blé

En raison du démarrage de la saison de battage de blé 2015, il est demandé aux habitants des rues des Bois, Haute, Circulaire, Platanes, et autres de ne pas stationner de façon anarchique afin de permettre aux moissonneuses batteuses et tracteurs de traverser le village en toute sécurité.

Cette recommandation prend effet à compter du 22 juin 2015.



Un devoir du villageois

Il est rappelé à chaque habitant qu'il est tenu de participer à l'effort collectif pour garder le village propre en assurant le balayage ainsi que l'arrachage des mauvaises herbes au droit de sa propriété.



Bibliothèque

Lundi	de 16h00 à 16h45
Mercredi	de 11h00 à 12h00
Vendredi	de 15h45 à 16h45
Samedi	de 14h00 à 15h00

A compter du 05 juillet, durant les vacances scolaires, la permanence aura lieu le samedi après-midi de 14h00 à 15h00.

N'hésitez pas à faire le plein de livres pour ce long temps de vacances !

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 15
Juin 2015 édité par la mairie de Limersheim



Le Maire,

Stéphane SCHAAL

Fête des voisins

A l'occasion de la 15e édition de cette sympathique manifestation, la municipalité a pris à son compte l'organisation de la soirée pour l'ensemble du village. En effet, les conseillers étaient en charge des différents emplacements répartis dans le village.

Les habitants avaient été invités à annoncer leur présence sur un des sept lieux prévus pour le grand dîner. Cette soirée était placée sous le thème de l'auberge espagnole. On met en commun les plats apportés par tous et on partage, on goûte, on compare...

Les sites météo avaient été très sollicités durant l'après-midi. Le ciel était nuageux, et la pluie était annoncée. Sébastien Hurstel restait malgré tout confiant : il annonçait un temps sec pour la soirée. Et la pluie a effectivement cessé à 18h20 !! Place à la soirée en plein air, aux rencontres, au partage, aux discussions animées...

Trois cents personnes avaient répondu présentes pour ce dîner hors norme.

Poème alsacien

En Alsacien, Zitt veut dire soit temps, soit saison.

Dans le poème ci-dessous, Christine FISCHBACH a fait un jeu de mot autour du temps (qui passe) et autour du temps (qu'il fait)...

Johreszitt
Friejohrs'zitt
Schentschi Zitt
D'matte sen gell, voller blemlé
D'baïm senn wiss,
De wàld esch green,
Newesdrànn, esch d'Autobànn !

Un do fàhrese, un ràsese ;
D 'litt wele zitt gewenne,
Zitt verdehne,
Zitt, Zitt,
D'litt hàn kenn Zitt !
Litt, màche d'Àwe off,
Un loje,
Nehme eich d'zitt zum sehn,
Zitt zum here,
Zitt zum spiere,
Zitt zum fehle,
Zitt zum rede,
Zitt zum làche,
Zitt zum hille,
Zitt zum Lewe,
Litt, nehme Eich die Zitt,
Jetzt, un Hitt.

Ja, s'esch
Zitt gsen !

Andlig Elsässich
in der Zittung



Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

26 Juin

Fête de l'école

Les enfants de l'école interpréteront les chansons de Walt Disney, orchestré par les enseignants à partir de 17h00. A l'issue de ce spectacle, l'association des parents d'élèves propose une soirée grillades à 19h00 au groupe scolaire.

12 - 13 Juillet

CampEstiBruch

Cette année encore, l'équipe organisatrice vous invite à passer un bon moment champêtre. Pour plus d'informations et inscription vous pouvez joindre les organisateurs par mail :

CampEstiBruch@gmail.com

27 Juin

Feu de la Saint Jean

Les pompiers organisent leur traditionnel feu de la Saint Jean devant l'école, rue Binnen. Venez déguster une bonne tarte flambée, et vous laisser surprendre par un bûcher inédit.

23 Juillet

Maisons fleuries

Le jury du concours communal des maisons fleuries passera ce jour.

3 Juillet

Collecte de sang

L'amicale des donneurs de sang vous accueillera à bras ouverts à la collecte. Venez nombreux faire ce geste de solidarité.

25 Juillet et 15 Août

Soirée « Labyrinthe nocturne »

Tartes flambées et buvette autour d'un feu de camp à la ferme Kieffer.

Quand
il fait
chaud

Je pense à
BOIRE DE
L'EAU

même si je n'ai pas soif !

Nitt
vergesse !!!



Bonnes vacances à tous

Le conseil municipal et le personnel de la mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Limersheim ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte n'hésitez pas !

Nous l'afficherons avec grand plaisir !!!